

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 29 JUIN 2016**

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente,**
- 2 - Gratification stagiaire,**
- 3- Avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de commandes du Bélois,**
- 4 - Convention de servitude ERDF - Commune de Saint-Mars-d'Outillé,**
- 5 - Entretien du Complexe sportif,**
- 6 - Communauté de Communes,**
- 7 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions,**
  - Finances,
  - Voirie, travaux, bâtiments,
  - Environnement, jumelage, cimetière,
  - Affaires scolaires et culturelles,
  - Economies d'énergie,
  - Communication,
  - Fêtes et cérémonies,
- 8 - Informations et questions diverses.**

## SEANCE DU 29 JUIN 2016

Le vingt-neuf juin deux-mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h40), Véronique BOTTRAS, Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVEAU, Elisabeth FOLLENFANT, Dominique GRASSIN, Isabelle GUILLOT, Lucie HERTEREAU, Laurent HUREAU, Jean-Luc LAMENDIN, Géraldine LALANNE, Yves NIVAUT, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS, Sandra VELOT et Olivier VERITE (arrivée à 20h20).

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient Absents : Madame Corinne PAUTONNIER et monsieur Tony CAMUS.

Secrétaire de séance : est nommé secrétaire de séance madame Lucie HERTEREAU ; il lui est adjoint un auxiliaire, Madame Angéline FURET, secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte avec 15 membres présents, 15 votants.

### 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons organisationnelles le procès-verbal n'a pu leur être transmis. Il propose qu'il soit transmis dans les meilleurs délais et que son approbation soit reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à statuer jusqu'au prochain conseil municipal.

### 2 - Inscription d'un point supplémentaire

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le nouvel ordre du jour serait ainsi :

## ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2 - Inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour,
- 3 - Gratification stagiaire,
- 4- Avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de commandes du Bélois,
- 5 - Convention de servitude ERDF - Commune de Saint-Mars-d'Outillé,
- 6 - Convention d'occupation précaire,
- 7 - Entretien du Complexe sportif,
- 8 - Communauté de Communes,

### 9 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions,

- Finances,
- Voirie, travaux, bâtiments,
- Environnement, jumelage, cimetière,
- Affaires scolaires et culturelles,
- Economies d'énergie,
- Communication,
- Fêtes et cérémonies,

### 10 - Informations et questions diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rajouter à l'ordre du jour de la séance le point susmentionné.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### Projection du film du voyage à Artigues par M. LIZE, professeur des écoles de classe élémentaire (CE2) au Patou

Le film du "Voyage à Artigues" est projeté en avant-première aux conseillers municipaux.

*Arrivée de M. Olivier VERITE à 20h20.*

Deux classes ont participé à ce voyage d'une (1) semaine : les CE2 et les CM1.

*Arrivée de Mme Jeanine BEATRIX à 20h40*

Monsieur LIZE adresse, au nom de toute l'équipe enseignante, ses remerciements à la Municipalité pour son soutien et notamment financier sans lequel ce voyage n'aurait pas été possible.

### 3 - Gratification stagiaire

Du 17 mai au 24 juin 2016, la commune a accueilli au sein du service administratif un étudiant, Monsieur Louis MARTIN, en préparation BTS comptabilité générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à ce stagiaire une gratification mensuelle fixée à 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale pour une durée de présence égale à la durée légale du travail.

Son montant sera proratisé en fonction de la durée de présence effective de la stagiaire. Elle fera l'objet d'un versement unique en fin de stage.

*Soit  $3\,218\text{ €} \times 12,5\% = 402,25\text{ €}$  pour 152h/mois*

*Louis MARTIN a effectué 152h pour la Commune soit une gratification de 402,25 €.*

#### 4- Avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de commandes du Béloinois

Dans le cadre de la convention de groupement conclue entre les Communes d'Ecommoy, de Marigné-Lailié, de Moncé-en-Belin, de Saint-Mars-d'Outillé, de Téléché et le Comité de gestion de la salle des fêtes de Saint-Mars-d'Outillé dénommé Groupement de commandes du Béloinois, différentes familles d'achats sont intégrées et pour chacune d'elles un coordonnateur est désigné.

Il convient de prévoir, dans le cadre d'un avenant n° 1 à la convention constitutive, une précision quant aux modalités de prise en charge des frais de fonctionnement du Groupement de commandes.

Cette précision concerne l'article 10 qui est modifié comme suit :

«Les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés seront supportés équitablement par chaque Commune du groupement. L'association membre du groupement (Comité de gestion de la salle des fêtes de Saint-Mars-d'Outillé) est exemptée de ces frais.  
Le coordonnateur adressera une demande de remboursement chiffrée et détaillée. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par une (1) voix contre et seize (16) voix pour, autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commande du Béloinois.

#### 5 - Convention de servitude Electricité réseaux De France (ErDF) - Commune de Saint-Mars-d'Outillé Clos de la Paillerie

M. Alain BRIONNE expose ce qui suit :

Le 25 juin 2012, la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau a contracté une convention de servitude au profit d'ErDF portant sur la parcelle cadastrée AD 179.

Depuis lors, la Commune de Saint-Mars-d'Outillé en est devenue propriétaire.

Afin de régulariser la situation, ERDF sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude pour l'implantation de lignes électriques souterraines.

Il a, en effet, été posé une ligne comprenant deux canalisations souterraines dans une bande d'un (1) mètre de large et sur une longueur totale de trente-cinq (35) et cent-trente-deux (132) mètres de long ainsi que ses accessoires.

La convention est conclue moyennant une indemnité unique et forfaitaire de zéro (0) euros versée par ErDF à la Commune. Elle sera authentifiée aux frais d'ERDF en l'étude de Maître Jacky DUVAL, notaire à Laval.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de servitude, entre la commune de Saint-Mars-d'Outillé et ERDF, pour la réalisation des travaux précités sur la parcelle communale AD 179, Clos de la Paillerie,
- d'autoriser M. le Maire à régulariser l'acte authentique,
- d'autoriser Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

#### 6 - Convention d'occupation précaire parcelle YE 0024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jérôme ANDROUIN a fait une demande pour cultiver la parcelle suivante dans le cadre de son activité maraîchère : YE 0024.

Une convention d'occupation précaire du domaine public entre la commune et Monsieur Jérôme ANDROUIN a été élaborée (ci-jointe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention d'occupation précaire autorisant M. ANDROUIN à cultiver la parcelle précitée et de l'autoriser à la signer pour une durée de un (1) an, avec possible reconduction expresse d'un (1) an.

## 7 - Entretien du Complexe sportif

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a eu un impact sur l'organisation de l'entretien des locaux, puisque de nombreux agents étaient polyvalents (assistante maternelle dans les classes, animation, entretien des écoles, entretien des mairies, entretien des salles).

Le ménage des classes des écoles publiques de Saint-Mars-d'Outillé, de la Mairie, ainsi que de la bibliothèque et du complexe sportif restent réalisés par des agents municipaux des services scolaire, périscolaire et technique.

Concernant le ménage du complexe sportif,

Vu le départ en retraite d'un agent non remplacé et le projet de transfert des chemins ruraux qui engendrera le transfert d'un agent communal, des devis ont été réalisées auprès de prestataires de service en nettoyage.

Les prestations estimées couvrent les besoins suivants :

Pour le Complexe sportif S. Soualle : ménage 2 fois par semaine (parties communes + salle multisports et basket).

Sur la base des propositions reçues, Monsieur le Maire propose pour le Complexe sportif S. Soualle, de retenir l'entreprise Citadelle Nettoyage au tarif mensuel de 926.49 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à confier les prestations à l'entreprise précitée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017 ; le règlement sera effectué sur facturation mensuelle après vérification de la bonne réalisation des prestations.

## 8 - Communauté de communes

Monsieur le Maire rend compte du conseil communautaire du 31 mai 2016 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Petite enfance - Enfance - Jeunesse
  - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe pour des investissements
  - Participation à l'acquisition de matériel informatique destiné au Centre socio-culturel François Rabelais
- Ecole de musique
  - Modification du règlement intérieur
  - Créations de postes (point complété après accord unanime des présents)
  - Admission en non-valeur
  - Conventions de prêt d'instruments et de mise à disposition de locaux pour l'organisation d'une exposition
- Accueil d'étudiants stagiaires : gratification
- Finances : décision modificative n° 1 au budget général
- Cession de terrain sur la Zone d'Activité de la Boussardière - 2ème tranche (point ajouté après accord unanime des présents)
- Informations

## 9 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

### - Finances,

Madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjointe au Maire en charge des finances rend compte aux membres du conseil municipal de la commission finances du 27/06/2016.

#### Travaux salle G. Chevereau

Monsieur Alain BRIONNE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire fait part au Conseil Municipal qu'il devient indispensable de réaménager la salle G. Chevereau afin que les entreprises puissent établir leurs plannings du dernier trimestre 2016.

Après examen de différents devis contradictoires d'artisans locaux,

Après délibération, le Conseil Municipal, par une (1) voix contre et seize (16) voix pour, décide la réalisation de ces travaux et autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### Travaux rue des Tilleuls, de sécurité devant le groupe scolaire et de réfection des trottoirs route de Téléché

Madame Isabelle GUILLOT, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal de l'avis de la Commission finances concernant les travaux prévus au Budget primitifs 2016, à savoir, l'empierrement de la rue des Tilleuls, la réfection des trottoirs route de Téléché et la mise en place d'un plateau afin de sécuriser la circulation devant les écoles.

Respectivement, ces travaux et aménagements ont été estimés à 7 400 € TTC pour la rue des Tilleuls, 6 479.40 € TTC pour les trottoirs route de Téléché et 7 665 € TTC pour le plateau devant le groupe scolaire.

La Commission finances, compte-tenu de l'enveloppe de 15 000 € prévue au budget primitif 2016, propose que l'aménagement de sécurité devant le groupe scolaire et la réfection des trottoirs route de Téléché soient réalisés et que l'empierrement de la rue des Tilleuls soit décalé au budget 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la Commission finances et décide de réaliser l'aménagement de sécurité devant le groupe scolaire et la réfection des trottoirs route de Téléché et de décaler l'empierrement de la rue des Tilleuls au budget 2017.

### - Voirie, travaux, bâtiments,

Monsieur Alain BRIONNE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, informe ses pairs des points suivants :

- Syndicat Intercommunal du Bassin du Rhonne (SIBR) : deux véhicules se sont retrouvés bloqués route de Marigné-Laillé dans la nuit du 14 au 15 juin 2016 suite à un débordement du Rhonne au niveau du pont à la sortie du bourg. Une réunion élargie a eu lieu le mercredi 29 juin 2016 à 14h sur site avec la police de l'eau, le SIBR, la Municipalité et les riverains concernés. Un désensablement léger sur le lit du ruisseau aval et amont a été autorisé par la police de l'eau. Le SIBR fait faire des devis et engagera les travaux.
- Chemins ruraux : des travaux ont été effectués au niveau de la Grangerie, du Buisson Réjoui et de Grammont. Ces réfections ont entraîné des heures de travail pour les agents du service technique et des travaux supplémentaires d'empierrement seront nécessaires.

### - Environnement, jumelage, cimetière,

Monsieur Olivier VERITE, conseiller délégué, expose ce qui suit :

- Cimetière : le columbarium est arrivé chez Duluard.

### - Affaires scolaires et culturelles,

Monsieur Laurent HUREAU, troisième adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Ecole maternelle : M. Laurent HUREAU donne lecture du courrier du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) portant à connaissance de la Mairie de l'ajout d'un poste à l'école maternelle publique de la Commune et d'un suivi attentif de l'évolution des effectifs.
  - Groupe scolaire : une évacuation des élèves des deux écoles est prévue dans le gymnase durant une quinzaine de minutes dans le cadre d'un exercice de mise en sûreté le jeudi 30 juin 2016 à 11h15 (cas de tempête).
  - Ecole élémentaire : le conseil d'école s'est tenu le jeudi 23 juin 2016 à 18h. L'effectif pour la rentrée sera de 173 élèves contre 183 à la rentrée dernière. Le prochain projet d'école portera sur le théâtre, la littérature et le cinéma.
  - Interventions de la dumiste : les mercredis matins sur 3 heures la dumiste a effectué des interventions musicales au groupe scolaire.
  - Ecole élémentaire : la randonnée du Patou aura lieu le 4 juillet 2016.
  - Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : visionnage d'un diaporama sur les TAP 2015-2016.
  - Randonnée communautaire : elle aura lieu le 11 septembre 2016 avec un départ à 9 heures de la salle des fêtes. Si la météo est pluvieuse, les scénettes pourront avoir lieu à la salle des Loisirs. Elles seront réalisées par l'atelier de Saint-Mars-d'Outillé et la troupe de théâtre de Challes.
- **Economies d'énergie**
  - **Communication,**  
Madame Elisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée expose ce qui suit :
    - Les Saint-Mars Magazines devraient être livrés le 30 juin 2016 pour une distribution en fin de semaine.
  - **Fêtes et cérémonies.**  
Madame Cécile CHAUVEAU, quatrième adjoint au Maire, expose ce qui suit :
    - Le 24 juin 2016 Fête de la musique : les retours des habitants sont positifs. Les deux associations (Les Turbulents Saint-Martiens et l'Harmonie) ont travaillé de concert et la météo a été favorable.
    - Le 13 juillet 2016 : repas dansant (entrecôte frites) avec jeux et feu d'artifice organisé par la Mairie. Les turbulents Saint-Martiens ont participé financièrement au feu d'artifice. Les inscriptions sont à faire auprès de la présidente de l'association ou à la Mairie. Le prix est de 18 € par personne.
    - Défilé du 14 juillet 2016 : rendez-vous à 11h15 pour un départ à 11h30 place Victor Hugo.

### 10 - Informations et questions diverses

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciements de la Commission Départementale du Football Diversifié pour la mise à disposition des installations communales nécessaires au bon déroulement du championnat Futsal lors de la saison 2015/2016.

Monsieur Olivier VERITE, conseiller délégué, porte à la connaissance du conseil municipal le défaut de ramassage du tri sélectif dans le quartier de la Savinais et de la Petite Savinais.

**Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 2 septembre 2016 à 20h**

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le Maire déclare la levée de séance à 22h35.

Le Maire,  
  
M. PUPIN

